



MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 mars 2025

Travaux d'entretien des espaces verts situés sur les abords du réseau routier de la DIR Est

La période hivernale de novembre à mars est privilégiée par la DIR Est pour réaliser les travaux d'entretien des espaces verts situés sur les abords de son réseau routier.

Il s'agit d'entretenir les talus, les échangeurs et les accotements en procédant à des travaux de fauchage, de nettoyage et de rétablissement des écoulements d'eau, et d'égagement ou d'abattage d'arbres.

Ces travaux sont réalisés pour la bonne conservation du patrimoine routier (routes, ponts, murs, bassins) et pour garantir la sécurité des usagers.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'égagement et l'abattage des arbres, la DIR Est souhaite préciser que toute son action est dirigée vers la sécurité des automobilistes et du personnel qu'elle emploie. Par principe, la végétation est laissée libre de se développer, sauf lorsqu'elle amène un danger : perte de visibilité, risque de chute de branches, perte de l'adhérence sur la chaussée par chute massive de feuilles ou apport d'humidité.

Ainsi après plus de 20 ans sans intervention, des terrains initialement non boisés se trouvent couverts d'arbres de haute tige menaçant de s'abattre sur la chaussée et de blesser, voire de tuer, des usagers.

Dans un souci de préservation de la biodiversité l'avis d'un écologue spécialisé est sollicité avant toute opération de coupe d'arbres. Celui-ci se rend sur le terrain afin de vérifier notamment la présence ou non d'espèces protégées dans les zones concernées. C'est seulement lorsque l'avis de l'écologue est favorable que la DIR Est procède aux travaux d'égagement ou d'abattages, et dans tous les cas ces travaux sont réalisés hors période de nidification.

Après les opérations d'abattage, les sols sont à nouveau laissés libres de toute intervention, une nouvelle génération d'arbres prend racine et se développe. Le bois récolté est quant à lui évacué et valorisé en tant que source d'énergie (granulés).

Contact presse :

Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 61 85 18 66